



**Procès-verbal du Comité Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Jeudi 08 décembre 2022 - Levier**

Date de la convocation : 01/12/2022

Nbre de titulaires CD25 en exercice : **5 (25 voix)**

Nbre de titulaires EPCIs en exercice : **25 (25 voix)**

Présents titulaires	3	Présents titulaires	9
Présents suppléants prenant part au vote	0	Présents suppléants prenant part au vote	5
Présents suppléants ne prenant part au vote	0	Présents suppléants ne prenant part au vote	1
Absents représentés	0	Absents représentés	4
Nombre de suffrage exprimés			33

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-huit heures, le Comité syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil à Levier, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Délégué(e)s titulaires		Délégué(e)s suppléant(e)s	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x	Claude DALLAVALLE	
	Béatrix LOIZON	Excusée	Valérie MAILLARD	
	Florence ROGEOZ	x	Géraldine TISSOT TRULLARD	
	Thierry MAIRE DU POSET		Thierry VERNIER	
	Monique CHOUX	x	Romuald VIVOT	
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	Excusé	Emeric GUINCHARD	Excusé
	Pierre COMBE		Jean-Marie JOUILLE	
CC Frasne - Drugeon	Christian VALLET	x	Louis GIROD	x (ne prend pas part au vote)
	Rémi DEBOIS	x	Bernard BESCHET	Excusé
CC du Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	Excusé	Lionel MALFROY	
	Nicolas BARBE		Raphaël CHARMIER	
	Yves LOUVRIER	Excusé	Jacques PRINCE	
	Jean-Marc GROSJEAN	Exc. proc à K PONTARLIER	Jean-Marc FAIVRE	
	Karine PONTARLIER	x	Gérard VOINNET	
CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Claude LIETTA	Exc. Proc à C.VALLET	Jean-Luc MERCIER	x
	Michel PEPE	Exc, Proc à P FAGIANI	Jean-Bernard THERY	
	Clément PONCELET	Excusé	Patricia FAGIANI	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x	Éric BOURGEOIS	
CC Portes du HD	Gérard Faivre		Thierry DEFONTAINE	
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x	Catherine BOHEME	
	Serge MARTINS		Bernard BRUNEL	
CC Val de Morteau	Jean-Pierre FRIGO	x	Michel JAMES	
	Cédric BOLE		Dominique MOLLIER	
	Catherine ROGNON		Jean-Louis MOUGIN	x
	Kévin FADIN	Exc. Proc à JP FRIGO	Bernard JACQUET	
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x	Henri BARBET	
	Claude CURIE	x	Bernard HUOT-MARCHAND	x
	Laurence BREUILLLOT	Excusée	Vincent MARGUET	
	Marc JACQUOT	Excusé	Yves MOUGIN	x
	Christophe JOUVIN	x	Pierre MAIRE	

Secrétaire de séance : Jean-Claude GRENIER

Ordre du Jour

1. Approbation Procès-verbal du Comité Syndical du 29 septembre 2022	1
2. Finances.....	1
2.1. Virement de crédit – Information	1
2.2. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif 2023.....	2
3. Ressources humaines	3
3.1. Renouvellement convention de mise à disposition Directeur	3
3.2. Création/suppression d'emploi suite réussite concours.....	3
3.3. Modification du tableau des emplois.....	4
4. Demande d'aide 2023 postes animation SAGE et contrat de bassin.....	5
5. Retour sur la mission « dialogue territorial sur les zones humides » de l'inspection général	6
6. Projet de partenariat avec le groupe BEL	7
7. Préparation de la signature du contrat de bassin et point d'étape des actions déjà engagées.....	8
8. Retour sur délibérations prises en Bureau Syndical	8

François Garcia, Vice-Président de la Communauté de Communes altitude 800 souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués.

Le Président s'assure que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1. Approbation Procès-verbal du Comité Syndical du 29 septembre 2022

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au dernier procès-verbal du Comité syndical du 29 septembre dernier.

Délibération N° 356 : Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Comité Syndical du 29 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Finances

2.1. Virement de crédit – Information

Monsieur Le Président indique qu'afin de pouvoir procéder au paiement au c/6748 de la subvention au CPIE du Haut Doubs d'un montant de 4 200,00 €, il a été effectué un virement de crédit selon le détail ci-dessous :

Situation des comptes avant opération :

Compte 6748 « Autres subventions »	Compte 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement
Budget total voté : 0,00 €	Budget total voté : 12 913,40 €
Total réalisations : 0,00 €	Total réalisations : 0,00 €
Disponible : 0,00 €	Disponible : 12 913,40 €

Opération effectuée : Virement de crédit de 4 200 euros du compte 022 – « Dépenses imprévues » au profit du compte 6748– « Autres subventions »

Situation des comptes après opération :

Compte 6748 « Autres subventions »	Compte 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement
Budget total voté : 4 200,00 €	Budget total voté : 8 713,40 €
Total réalisations : 0,00 €	Total réalisations : 0,00 €
Disponible : 4 200,00 €	Disponible : 8 713,40 €

2.2. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif 2023

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date.

La délibération prise en application de cet article doit impérativement préciser le montant et l'affectation des crédits que l'exécutif est autorisé à mandater.

Cette disposition permet aux collectivités territoriales d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré, et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget primitif.

Les crédits engagés par anticipation suivant cette procédure sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chapitre comptable		Crédits votés en 2022	25 %
20	Immobilisation incorporelles	335 925,20 €	83 981,30 €
21	Immobilisations corporelles	105 206,00 €	26 301,50 €
23	Immobilisations en cours	724 901,33 €	181 225,30 €

Délibération N°357 : L'exposé du Président entendu, le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022

3. Ressources humaines

3.1. Renouvellement convention de mise à disposition Directeur

La convention de mise à disposition avec le Département du Doubs de Monsieur THEVENET Cyril pour le poste de Directeur arrive à échéance au 30 novembre 2022.

En accord avec le Département du Doubs il est souhaité le renouvellement de cette convention à partir du 1^{er} décembre 2022, pour une durée d'un an, reconductible deux fois, moyennant le remboursement des salaires et charges par l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue.

Monsieur Jean Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, lors de la création du syndicat avait indiqué son souhait d'avoir un directeur neutre, et non un salarié du Département. Finalement, il n'a rien à redire sur ce sujet, et l'ensemble des membres du bureau remercie Cyril THEVENET pour son travail et sa disponibilité.

Délibération N°358 : L'exposé du Président entendu, le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la convention avec le Département du Doubs de mise à Disposition de M. THEVENET, pour le poste de Directeur
- Autorise M. le Président à signer celle-ci.

Cyril THEVENET remercie l'ensemble des membres du bureau et des délégués de l'EPAGE pour la confiance accordée, cependant il tient à préciser que sans une équipe, la structure ne tourne pas, il en profite pour remercier également l'ensemble des agents.

3.2. Création/suppression d'emploi suite réussite concours

Suite à la réussite de Jérémy NICOLET au concours externe de technicien principal 2^{ème} classe, et pour permettre la mise en stage de cet agent, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de ce grade et de supprimer l'emploi de technicien. Agent de très bonne qualité, félicitation.

Délibération N°359 : L'exposé du Président entendu, le Comité syndical, à l'unanimité décide :

- **la création** d'un emploi de technicien principal 2^{ème} classe permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 09/12/2022,

Filière : Technique - Cadre d'emploi : Technicien - Grade : Technicien principal 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

- **la suppression** d'un emploi de technicien à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 09/12/2022 :

Emploi : Technicien :

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

3.3. Modification du tableau des emplois

Suite à cette création d'emploi, il convient de modifier le tableau des emplois créé lors du Comité du 09/12/2022 comme suit :

Grade	Cat.	Temps travail	Missions	Statut	ETP
Administration					
Adjoint administratif	C	35h00	Secrétariat/ressources humaines site Loue	Titulaire	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35h00	Secrétariat/comptabilité site Haut Doubs	Titulaire	1
Pôle Animation protection ressource en eau					
Ingénieur	A	35h00	Chargé mission animation SAGE Haut Doubs Haute Loue	Non-Titulaire /CDD	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé mission contrat de bassin Haut Doubs Loue	Non-titulaire Contrat de projet	1
Pôle Milieux Naturels					
Ingénieur	A	35h00	Chargée de mission Natura 2000 Haut-Doubs	Non-Titulaire / CDI	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé de mission Natura 2000 Loue Lison	Titulaire	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé de mission Natura 2000 Loue Lison et trame verte et bleue Loue Lison	Stagiaire	1
Ingénieur	A	35h00	Conservateur RNR Frasne Bouverans et Seigne des Barbouillons	Non-Titulaire/ CDD	1
Adjoint technique principal de 2nd classe	C	35h00	Technicien en milieux naturels et milieux aquatiques	Titulaire	1
Pôle Milieux aquatiques/rivières					
Ingénieur	A	35h00	Animateur Agroenvironnement et foncier	Non titulaire/ Contrat de projet	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé de mission Eau, milieux aquatiques Coordonnateur cellule GEMAPI	Titulaire	1
Attachée de conservation	A	35h00	Chargé de mission référente milieux humides tourbières, Coordinatrice programme LIFE	Titulaire	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé de mission rivières, zones humides	Non titulaire	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	35h00	Chargé de mission eau, milieux aquatiques	Titulaire	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	35h00	Technicien de rivière Loue	Stagiaire	1
Technicien	B	35h00	Technicien de rivière Haut Doubs	Contractuel	1

Délibération N°360 : L'exposé du Président entendu, le comité syndical, à l'unanimité :

- Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus et arrêté à la date du 09/12/2022 :
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier

4. Demande d'aide 2023 postes animation SAGE et contrat de bassin

Concernant les postes du pôle Animation et gouvernance de l'eau, l'EPAGE sollicite l'aide de l'Agence de l'eau RMC pour l'année 2023, avec la programmation détaillée ci-dessous.

La subvention du **poste SAGE** est demandée sur un montant global de **74 508.14.24 €**, frais de communication et matériel inclus.

Sujet	Mission	% ETP	Déploiement de l'action / livrables
Animation du SAGE	Organisation bureaux, CLE, commissions, rencontres territoire	0,3	Compte rendus, Rédaction des documents de synthèse des rencontres, suivi des orientations par le bureau de la CLE, suivi des documents urbanisme, dossiers pour avis / information de la CLE...
Communication / sensibilisation /	Communication vis-à-vis des élus, grand public, professions agricole, industriels	0,1	Communication des travaux de la CLE, de l'évolution des documents, communication CLE / élus / grand public sur la gestion des milieux aquatiques, articles internet / site internet / Développement Actions Usages anti-parasitaires / Opération toxiques Doubs Dessoubre
Démarche de révision du SAGE	Planification de la démarche / initiation des étapes et mise en œuvre	0,3	Animation commission / Elaboration compatibilité avec le SDAGE / Evolution du règlement et du PAGD / Volet juridique
Animation	Etude Ressources Stratégiques	0,1	Accompagnement des collectivités compétentes
Pilotage étude	Etude prospective changement climatique	0,2	Suivi étude, rapports intermédiaires approche prospective changement climatique / Participation ateliers, etc

Délibération N°361 : L'exposé du Président entendu, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau de l'eau pour l'animation du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue 2023, pour un montant de 37 254.07 €
- Autorise le Président à signer la demande de financement auprès de l'Agence de l'eau et tous documents correspondants

La subvention du **poste contrat de bassin Haut Doubs Loue** est demandée sur un montant global de **64 077.50 €**, frais de communication inclus.

Sujet	Mission	% ETP	Déploiement de l'action / livrables
Contrat de bassin Haut-Doubs Loue	Animation et suivi du contrat	36	Suivi bisannuel des Maitres d'ouvrages Organisation des COPIL Communication
Animation	Stratégie foncière	30	Elaboration de la Stratégie foncière Développement des premiers outils
Animation PGRE	Communication sur le bilan PGRE	5	Communication auprès des UGE Réunions d'échange avec les services de l'Etat
Pilotage études	Flux admissibles	18	Reprise du CCTP, Consultation et analyse des offres Suivi de l'étude, Lien avec les autres études reliées (Nutrikarst...)

Pilotage études	Etude suivi qualité - Affluents de la Loue	7	Suivi de l'étude
Milieux aquatiques	Appui missions Contrat de bassin	5	Renfort pour les actions inscrites dans le contrat de bassin

Délibération N°362 : L'exposé du Président entendu, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau de l'eau pour l'animation du contrat de bassin Haut Doubs Loue 2023, pour un montant de 32 038,75 €
- Autorise le Président à signer la demande de financement auprès de l'Agence de L'eau et tous documents correspondants

5. Retour sur la mission « dialogue territorial sur les zones humides » de l'inspection général

Monsieur le Président indique qu'en tant qu'élus responsables d'un territoire lorsqu'un débat s'ouvre sur la capacité du territoire à évoluer sur une meilleure gouvernance, il est important de s'y intéresser. L'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) va à la rencontre de 18 territoires français, ayant un potentiel pour être labélisé « parc national Zones Humides ». Lors du Grenelle de l'environnement en 2007, il a été décidé de créer 3 parc nationaux supplémentaires :

- Pour le Littoral : Parc National des Calanques, couvrant, notamment, les calanques de Marseille
- Pour la forêt : Parc national de Forêt, situé entre les départements de Côte-d'Or et Haute-Marne
- Pour les Zones humides, pour lequel 18 territoires, dont le nôtre, sont approchés

Monsieur le Président précise que l'EPAGE n'est en rien initiateur de cette démarche, cependant il y a deux ans, le Président a été sollicité par Jérôme BIGNON, sénateur à cette date et Président de RAMSAR France, lui demandant si le territoire pouvait faire l'objet d'une approche à ce sujet.

L'EPAGE a été chargé d'aider à l'organisation des rendez-vous, pour la visite de l'IGEED sur 3 jours du 15 au 17 novembre 2022 : Collectivités territoriales, profession agricole, chasseurs, ONG environnementales, chercheurs, etc....

Le 15 novembre matin l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue, le PNR Haut Jura, PNR Doubs Horloger et l'EPAGE Doubs Dessoubre ont été auditionnés par les inspecteurs, l'entretien s'est relevé intéressant, chacun à eu les réponses à ses interrogations. Le territoire Haut Doubs Haute loue mérite une gouvernance/ingénierie zones humides.

Lors de cette journée un rassemblement de chasseurs inquiets par la visite du CGEDD et la notion de parc national a eu lieu devant les locaux de la Communauté de Communes Frasne-Druegon.

Monsieur Jean-Claude GRENIER précise que le terme « Parc National » fait peur. Par contre, il souligne qu'il est important d'avoir la synthèse, mais aussi celle des autres sites visités, dans le but de pouvoir travailler ensemble et valoriser les Zones humides. Monsieur GRENIER trouve que le volet économique était manquant.

Monsieur Christian VALLET souhaite apporté un témoignage, lors du comité de Gestion de la RNR , suite au comité gestion RNR, Stéphane Woynaroski, Conseiller régional délégué en charge de la biodiversité et l'eau à la Région Bourgogne Franche-Comté a évoqué le parc National pour la forêt, et a bien précisé qu'aucune contrainte pour la chasse était venu s'ajouter.

Il convient de rédiger un courrier aux inspecteurs, rappelant les attentes de l'EPAGE à la suite de cette visite.

Monsieur Aurélien DORNIER indique qu'il a questionné pour savoir quelles étaient les contraintes, et ce sujet qui fait peur, cependant il est important de préciser que la visite de l'IGEED n'avait pas pour but de valider tout de suite la création du Parc et une fois que les retours auront été transmis, il faudra les communiquer.

Monsieur Jean-Pierre FRIGO indique que lors de la création du PNR Doubs Horloger, des débats houleux du même type ont eu lieu d'où l'importance de communiquer et d'éliminer les idées fausses.

6. Projet de partenariat avec le groupe BEL

Les dirigeants du Groupe BEL ont fait plusieurs déplacements à Frasne pour discuter d'un éventuel partenariat avec l'EPAGE, le CEN et potentiellement les autres partenaires du programme LIFE Tourbières.

En effet, ayant eu connaissance du programme LIFE précédent, le groupe BEL, dans le cadre de sa politique RSE, porte un programme pour minimiser ses rejets carbone, et cherche à soutenir des programmes visant à limiter les rejets de CO2 pour compenser la quantité de CO2 résiduel de son activité.

Le nouveau programme LIFE Climat étant acté avec un plan de financement bouclé, il est compliqué de financer ces travaux. Cependant BEL serait prêt à aider à débloquer les difficultés foncières ou techniques identifiées. Par exemple, des financements de postes d'animateurs fonciers seraient envisageables.

Un accord cadre assez simple, non financier pourrait être proposé dans un premier temps, et par la suite des conventions de financement pour des actions concrètes.

Monsieur Aurélien DORNIER tient à souligner qu'il faut faire attention à l'image, sur un territoire qui relève essentiellement de la filière comté.

Monsieur Jean-Claude GRENIER complète en soulignant qu'il apparaît important de poursuivre les discussions mais qu'il faut veiller à ce que ça soit bien du partenariat. Aucune filière doit se retrouver perdante à la fin.

Madame Karine PONTARLIER souhaite aborder le sujet des MAEC, en effet lors du Comité de Pilotage Natura 2000 Haut Doubs il a été indiqué que le Cahier des Charges des MAEC ont changé, ce qui entraîne un risque de non-adhésion à ces dernières des agriculteurs. Elle s'interroge du coup sur la possibilité que les exploitants, avec la mise en place du partenariat du groupe BEL soient bloqués dans leurs pratiques.

Monsieur Cyril THEVENET lui répond que ce projet de partenariat ne concerne pas les MAEC et qu'il n'y a pas de lien direct.

7. Préparation de la signature du contrat de bassin et point d'étape des actions déjà engagées

Monsieur Cyril THEVENET présente le bilan 2022 des actions du contrat de bassin Haut Doubs Loue, animé par Maud Le Nagard.

Sur 25 actions inscrites :

- 13 déposées
- 4 décalées en 2023 avec accord AERMC
- 5 avec dépôt prévu pour décembre 2022
- 2 Non déposées

Document de présentation en annexe.

Monsieur le Président indique que la signature se fera avec Laurent Roy, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et que Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires chargée de l'Ecologie, sera sollicitée.

8. Retour sur délibérations prises en Bureau Syndical

Date	N°	Objet	Informations
15/11/2022	352	Approbation PV du 14/09/2022 BS	
15/11/2022	353	Convention MO Etude barrage Lac	Délégation par l'Etat de la Maitrise d'ouvrage de l'étude AVP et élaboration du dossier réglementaire pour réhabilitation du barrage du Lac St point
15/11/2022	354	Financement étude Barrage	Financement de l'étude 50% AERMC – 30 % état – 20 % EPAGE
15/11/2022	355	Avenant gestion barrage	Avenant à la convention concernant la gestion des vannes du barrage du Lac St point

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 19h30.

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY

